

Crédit Municipal de Nancy - Conseil d'Orientation et de Surveillance du 08 février 2019

Budget Primitif 2019 – Rapport du Directeur

I. Le cadre général

Le Budget Primitif 2019 qui vous est soumis, équilibré en fonctionnement et en investissement, s'élève globalement à 700 530€. La section de fonctionnement s'établit à 642 130€, celle d'investissement à 58 400€.

	Budget Primitif 2019	Budget 2018	Évolution	Réalisé 2018	Évolution
Fonctionnement	642 130€	664 440€	-3,4%	624 760€	+2,8%
Investissement	58 400€	91 210€	-36,0%	67 390€	-13,3%
Total	700 530€	745 650€	-6,1%	673 950€	-3,9%

Ce budget s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 14 décembre 2018.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2019 se répartissent ainsi :

- L'activité du prêt sur gages, dont l'évolution s'est inscrite à la baisse en 2018, reste difficile à prévoir avec précision. L'objectif reste néanmoins de maintenir l'encours entre 2,9 et 3M€¹, ce qui permettrait une rentrée d'intérêts et de taxes de l'ordre de 426 000€. Par ailleurs, les ventes devraient être d'un niveau comparable à 2018 et générer ainsi des recettes estimées à 50 000€.
- Les recettes issues de l'activité « contentieux », amenées à terme à s'éteindre, poursuivent logiquement leur baisse : elles sont estimées globalement, et de manière prudentielle, à 24 000€ en 2019 (32 000€ réalisés en 2018) ;
- Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, sauf aléa, connaître en 2019 une nouvelle « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 71 000€ en loyers et de 10 000€ en récupération de charges.
- Les recettes de l'activité d'apporteur d'affaires en prêts personnels sont estimées à 5 000€.

¹ Toutefois, une augmentation sensible et durable des cours de l'or pourrait entraîner une revalorisation du montant du prêt au gramme d'or (actuellement 16€ par gramme pour du 18 carats), qui contribuerait à augmenter l'encours.

B. Les dépenses

1. Les frais de personnel

Les frais de personnel prévisionnels s'élèvent au total (y compris taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage) à 359 000€ au BP 2019, contre 353 000€ au Budget 2018 (et 350 000€ en réalisé). Le budget 2019 intègre en particulier les différents avancements d'échelon et/ou de grade, ainsi que le manque à gagner lié à la fin du dispositif du CICE².

2. Les travaux et services extérieurs

La proposition budgétaire 2019 (122 650€) est inférieure au budget 2018 (135 800€ / réalisé 125 900€). Ce poste demeure à la fois prudentiel (intégration des risques juridiques et climatiques par exemple) et élevé (en raison d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance et à l'entretien des équipements et des locaux). Néanmoins, il intègre quelques économies substantielles permises par les consultations lancées en 2018.

Parmi les principaux postes, il convient de retenir :

- Un budget de 43 200€ (réalisé 2018 : 35 800€) au poste « maintenance / réparations / entretien / location » des bâtiments et équipements, dont la réalisation des contrôles périodiques obligatoires (installations électriques, ascenseurs, incendie, balances, etc.) et les dépenses nécessaires à la maintenance et au contrôle annuel de l'analyseur de métaux, de la chaufferie, des logiciels et du matériel informatique, du système de surveillance, de la caisse automatique, de la téléphonie et de la reprographie ;
- Après la baisse significative du poids des dépenses énergétiques constatée ces dernières années³, ce poste est proposé de manière prudentielle à 18 000€ en 2019 ;
- La baisse significative des différentes cotisations d'assurances : 17 000€ (24 300€ réalisés en 2018) suite aux résultats de la consultation lancée l'année dernière ;
- Les prestations de service (télésurveillance, sauvegardes et plan de reprise d'activité informatiques, collecte du courrier, site Internet, contrôle périodique, gardiennage des expositions, médiation, expertises judiciaires, etc.) : 23 500€ (budget 2018 : 26 000€ / réalisé 21 400€) ;
- Les honoraires⁴ à hauteur de 13 000€ (réalisé 2018 : 18 000€) ;
- Des droits de prisée à hauteur de 7 000€ (réalisé 2018 : 7 500€).

3. Les transports et déplacements

Le budget 2019 (2 500€) reste limité. Il inclut les déplacements professionnels du personnel, les transports de valeurs pour les ventes aux enchères ainsi que les frais de déplacement concernant le contrôle périodique confié au Crédit Municipal de Paris.

4. Les frais de gestion générale

Un gros effort d'économies a été réalisé ces dernières années sur ce poste, permettant aux dépenses correspondantes de baisser de 26% entre 2015 (33 400€) et 2018 (24 800€), grâce notamment à « l'internalisation » de certains coûts (réalisation du catalogue des ventes ainsi que des contrats de prêt sur gages, dépenses de communication réduites au minimum, etc.).

Pour 2019, il est prévu de les contenir comme au budget 2018 à hauteur de 27 000€, en tenant compte notamment de l'importance des frais d'affranchissement, dont les tarifs augmentent chaque année.

² Manque à gagner de l'ordre de 6 000€.

³ 25 000€ en 2013, 16 000€ en 2018.

⁴ Avocats, huissiers, contrat du commissaire aux comptes (en baisse de près de 28% suite aux résultats de la consultation lancée en 2018), etc.

5. Les frais financiers

La baisse de l'encours des prêts sur gages a permis en 2018 de limiter substantiellement les tirages sur les lignes de trésorerie et donc de réduire les frais financiers (réalisé : 10 900€).

Le budget 2019 est proposé à 8 500€. Ce budget intègre les versements éventuels au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution ainsi que les frais de contrôle ACPR et redevance BCE.

6. Les dotations aux amortissements et provisions.

Les dotations aux amortissements et provisions constituent chaque année une partie conséquente du budget. Le rythme des investissements nécessaires réalisés ces dernières années génère des dotations aux amortissements de plus en plus importantes, qui font plus que compenser la baisse tendancielle des dotations pour créances douteuses du contentieux et des prêts sur gages.

Au total, les dotations proposées pour 2019 se chiffrent à 59 700€ (63 900€ réalisés en 2018).

Dans le détail :

- Les dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, etc. amorcent une baisse à hauteur de 50 400€ (réalisé 2018 : 51 800€), conséquence de la décélération du rythme des investissements des dernières années ;
- Les dotations aux provisions pour créances douteuses (contentieux et prêts sur gages) sont prévues à hauteur de 7 500€, conséquence logique de l'extinction progressive de l'encours contentieux et de l'assainissement de l'encours prêts sur gages.

III. La section d'investissement

Depuis 2013, de très gros efforts d'investissement ont été engagés visant à la fois à combler le déficit d'investissement des années et décennies précédentes et à répondre à l'évolution de la réglementation et des risques.

Pour mémoire, le programme pluriannuel d'investissement a été décliné autour de 5 axes :

- La sécurité des personnes, des locaux et des biens ;
- Le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ;
- Le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ;
- La modernisation de l'activité ;
- La bonne gestion des locaux et la recherche d'économies de fonctionnement.

En toute logique, le rythme des investissements s'est ralenti en 2017 et 2018. Pour 2019, les principaux travaux à prévoir concerneront :

- La poursuite des efforts d'amélioration des conditions de travail (locaux prêts sur gages / murs, sols, plafonds) et de réduction des coûts de fonctionnement (ex. : éclairage), ainsi que des travaux sur le bâtiment (travaux d'étanchéité, travaux dans l'appartement et dans les étages loués au CIO, poursuite de la mise aux normes des installations électriques, etc.), pour un total prévu de 21 300€
- La poursuite de l'adaptation de l'outil informatique (matériel et logiciels) : 27 000€.

* * * * *